

Tuto – Utiliser la classe virtuelle du CNED pour un conseil d'école

Etape 1

Créer sa classe virtuelle

- 1- Créer sa classe virtuelle si ce n'est pas fait (vous devez créer un nouvel accès depuis la rentrée 2020

<https://ecole.cned.fr/admin/tool/policy/view.php?versionid=6&returnurl=https%3A%2F%2Fecole.cned.fr%2Fadmin%2Ftool%2Fpolicy%2Findex.php>

Accepter les conditions

Renseigner les champs

Créer un compte

Nom d'utilisateur !
 - Le nom d'utilisateur ne peut pas être vide

Mot de passe !
 - Le mot de passe ne peut pas être vide

Prénom !

Nom !

Dans le cas de la France, sélectionnez votre académie

Académie (pour la France uniquement) !

Dans le cas de la France, sélectionnez votre académie

Département !

Profil utilisateur !

Adresse de courriel !

Courriel (confirmation) !

Choisir le profil enseignant

Indiquer son adresse académique professionnelle

- 2- Valider le courriel de confirmation
- 3- Se connecter : <https://ecole.cned.fr/login/index.php>
- 4- Cliquer sur classes virtuelles

Bienvenue sur Ma classe Ecole à la maison !

Le dispositif Ma Classe à la maison évolue avec cette rentrée scolaire 2020 !

Ce dispositif en ligne de Cned Académie numérique te permet de découvrir, réviser ou approfondir les notions du programme à partir d'un ensemble de ressources : activités en ligne, séances de cours, exercices, cahier de bord, fiches numériques, ressources en langues vivantes... De nouvelles ressources te seront proposées tout au long de ton parcours. Elles seront mises en ligne en suivant le calendrier des programmes scolaires.

Tu pourras également bénéficier de classes virtuelles proposées par tes enseignants.

Bon travail !

En danger ? Le mieux, c'est d'en parler ! 
www.119.gouv.fr ALLÔ INFANCIE EN DANGER

Vue d'ensemble des cours

 01 - Petite Section	 02 - Moyenne Section	 03 - Grande Section	 04 - Cours préparatoire	 05 - Cours élémentaire 1
 06 - Cours élémentaire 2	 07 - Cours moyen 1	 08 - Cours moyen 2	 09 - Vidéothèque	 10 - Classes Virtuelles

Cette année, 2 possibilités sont offertes : connexion avec salle d'attente ou sans salle d'attente. Dans le cadre d'une classe virtuelle pour un conseil d'école, choisir la version sans salle d'attente.

5- Dérouler la page jusqu'en bas

Pour créer votre classe virtuelle **sans salle d'attente**, cliquez sur le lien suivant : [Classe virtuelle sans salle d'attente](#)

Si vous avez déjà créé votre classe virtuelle, vos liens de classe virtuelle sont les suivants :

Votre lien Modérateur : [REDACTED]

Le lien participant (à envoyer à vos élèves) : [REDACTED]

En cas de besoin, vous avez la possibilité de réinitialiser votre classe virtuelle.

Attention : vous obtiendrez de nouveaux liens Modérateur et participant, et les précédents ne seront plus utilisables.

Pour supprimer votre classe virtuelle et en créer une nouvelle, cliquez sur le lien suivant : [Réinitialiser ma Classe virtuelle](#)

6- Le lien modérateur est votre lien. Il vous permet d'administrer votre classe virtuelle.

7- Le lien participant est à communiquer aux membres du conseil d'école.

Etape 2

Apprendre à utiliser la classe virtuelle

Je ne vais pas revenir dessus dans ce tuto car cela a été fait l'an dernier. Si besoin, un second tuto joint au courriel vous permettra de découvrir les différentes actions proposées par la classe virtuelle.

Il ne sert à rien de cliquer sur « enregistrer la classe virtuelle » car le CNED a bloqué la possibilité de récupérer l'enregistrement.

Etape 3

Envoyer le lien aux participants quelques jours avant et une heure avant la CV

Conseil : démarrer à l'heure précisément car il n'y a rien de plus pénible que de faire attendre ceux qui sont à l'heure.

Etape 4

Quelques réglages juste avant d'accueillir les membres

Se connecter quelques minutes avant. En tant que modérateur, il est préférable d'utiliser des écouteurs avec micro incorporé ou au moins un casque. En effet, votre micro restera toujours ouvert et si le son sort par vos enceintes, il y a aura du larsen et un son désagréable.

Cliquer sur la roue dentée  puis paramètres de la session pour activer la webcam des participants

- Partager l'audio
- Partager la vidéo
- Publier des messages dans le chat
- Dessiner sur le tableau et dans les fichiers

Rappeler quelques règles d'usage :

- On demande la parole en levant la main
- On active son micro uniquement lorsque la parole est donnée et on le désactive ensuite.
- On laisse sa webcam activée sauf si la connexion internet est limitée.



Etape 5

Adoption du règlement : Voter en ligne

Méthode 1 :

- On pose la question oralement et on demande à ceux qui approuvent l'adoption du règlement de l'école de lever la main.

- Cliquer ensuite sur  (liste des connectés) et vous verrez ceux qui ont levé la main



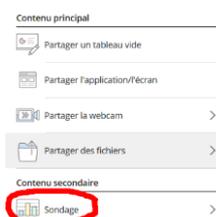
- Ici dans l'exemple, un seul votant a levé la main.

Avantage : on peut identifier une personne n'ayant pas le droit de vote (suppléant par exemple)

Inconvénient : pas d'anonymat.

Méthode 2 :

- Cliquer sur  en bas à droite
- Choisir « sondage »



- Choisir questions dichotomiques
- Ecrire la question (mais ce n'est pas obligé, on peut la poser oralement)

Approuvez-vous le règlement de l'école ?

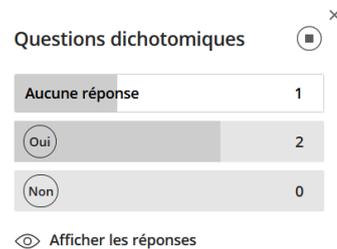
① Oui

② Non

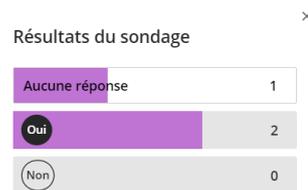
- Puis sur commencer (en bas)

Annuler Commencer

- Inviter les membres ayant pouvoir de votes à saisir leur réponse en cliquant sur Oui ou non sur le questionnaire qui s'affiche sur leur écran.
- En fin de vote, cliquer sur « afficher les réponses »



- Les réponses apparaissent sur l'écran de chaque membre :



Si quelqu'un n'a pas pu saisir sa réponse, cliquer sur « masquer les réponses » en attendant son clic. Puis « afficher les réponses » à nouveau.

- Noter les résultats sur une feuille pour les mémoriser (car ils ne seront pas mémorisés lors de la fermeture du questionnaire).
- Fermer le sondage en cliquant sur le carré à droite

Contenu secondaire

Sondage
Actif : Questions dichotomiques

Interaction

Terminer le sondage

Avantage : Les résultats sont « anonymes » pour les membres (vous pouvez accéder à leur choix en

cliquant sur  Exemple ici

2 participants

 N Seb portable

 seb

Inconvénient : Certains membres n'ayant pas le pouvoir de vote peuvent par mégarde cliquer.